



## Note de synthèse

### CONSEIL COMMUNAL Séance du 24 juillet 2023 à 19h00



---

#### **Objet n°1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente.

#### **Objet n°2. Finances - Compte 2022 - Approbation par la tutelle - Information Conseil communal**

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance de l'arrêté du SPW en date du 19 juin 2023 concernant les comptes 2022.

#### **Objet n°3. Marché public - Financement des dépenses extraordinaires 2023 au moyen d'emprunts**

Il est demandé au Conseil communal ;

1. d'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché ayant pour objet " Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2023 - Répétitions de services similaires ". Le montant est estimé à 461.778,94 € TVAC.
2. de lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif "Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2023 - Répétitions de services similaires", comme prévu dans le cahier des charges initial 2020-0012.

#### **Objet n°4. Marché public - Rénovation d'un pont en béton - Approbation des conditions et du mode de passation**

Il est demandé au Conseil communal ;

1. d'approuver le cahier des charges N° CSC 63480 (marché 2022/095) et le montant estimé du marché "Rénovation d'un pont en béton (Trivière)", établis par l'auteur de projet, IGRETEC, Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 91.440,77 € hors TVA ou 110.643,33 €, 21% TVA comprise.
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
3. de financer par emprunt cette dépense dont le crédit est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/735-60 (n° de projet 20220016).



## **Objet n°5. Installation de moyens de production locale d'énergie renouvelable et durable - Contrat particulier - Adhésion**

Il est demandé au Conseil communal ;

1. d'approuver le contrat particulier relatif au contrat de base "Installation de moyens de production d'énergie renouvelable et durable" proposé par NEOVIA.
2. de charger le service Finances d'inscrire les montants nécessaires au remboursement de la rente annuelle à payer sur 15 ans à dater de la mise en exploitation de l'installation et qui s'élève donc à 6.723,14 € HTVA, soit 8.135 € TVAC et ce lors de la modification budgétaire 2 /2023 ou au budget de l'exercice 2024 selon l'évolution des travaux.

## **Objet n°6. Finances - Convention IMIO - Approbation**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la convention cadre de service et les dispositions particulières fixant les modalités de mise à disposition des applications par l'Intercommunale IMIO.

## **Objet n°7. Finances - Convention marché conjoint avec la Commune de Quévy pour l'acquisition d'une balayeuse - Approbation**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la convention marché conjoint avec la Commune de Quévy pour l'acquisition d'une balayeuse.

## **Objet n°8. Fabrique d'église de Rouveroy - Compte 2022 - Approbation**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le compte 2022 de la Fabrique d'église de Rouveroy.

## **Objet n°9. Fabrique d'église de Croix-lez-Rouveroy - Compte 2022 - Approbation**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le compte 2022 de la Fabrique d'église de Croix-lez-Rouveroy.

## **Objet n°10. Fabrique d'église de Bray - Compte 2022 - Avis réputé favorable par expiration du délai de tutelle**

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance de l'avis sur le compte 2022 de la Fabrique d'église de Bray.

## **Objet n°11. Redevance relative à la fourniture de repas scolaire - EXERCICES 2023 à 2025**

Il est demandé au Conseil communal d'établir la Redevance relative à la fourniture de repas scolaire pour les exercices 2023 à 2025.

La redevance est fixée comme suit:

- Plat de pâtes (maternelle): 2€
- Plat de pâtes (primaire): 4€
- Potage: 0,60€

## **Objet n°13. Patrimoine - Occupation à titre précaire d'une parcelle communale sise à 7120 ROUVEROY, rue Gabrielle Petit - CONVENTION**

Il est demandé au Conseil communal de procéder à la location d'une parcelle sise à la rue Gabrielle Petit à Rouveroy, cadastrée A 213 H, d'une superficie de 7 ares et 82 centiares.



**Objet n°14. Patrimoine - Occupation à titre précaire d'une parcelle communale sise à 7120 PEISSANT, rue du Bruliau, lieu-dit "Jardin Besigneul" - CONVENTION**

Il est demandé au Conseil communal de procéder à la location parcelle sise à Peissant, rue du Bruliau, au lieu-dit Jardin Besigneul et cadastré D 325 X pour une contenance de 3a 88ca.

**Objet n°15. Patrimoine - Occupation à titre précaire d'une parcelle communale sise à 7120 ESTINNES-AU-MONT rue des Trieux - CONVENTION**

Il est demandé au Conseil communal de procéder à la location parcelle située à la rue des Trieux à Estinnes-au-Mont, d'une superficie de 27,02 ares et répartie sur deux parcelles cadastrées section B 330 B d'une contenance de 16 ares 62 centiares et B 331 A d'une contenance de 10 ares 40.

**Objet n°16. CCATM - Renouvellement partiel**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la liste des membres de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

**Objet n°17. Projet d'adoption du Schéma de développement territorial (SDT) - Avis**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le projet de SDT suivant les remarques établies par l'UVCW :

- les délais et la période de consultation non proportionnés aux enjeux de la réforme et non adaptés aux réalités (administratives et politiques) communales
- l'ampleur du SDT mérite une étude approfondie en corrélation avec les spécificités du territoire qui ne peut être réalisée correctement dans le délai imparti
- la nécessité de disposer d'un délai complémentaire pour analyser les centralités, les mesures guidant l'urbanisation et leurs implications.

**Objet n°18. Infrasports - Terrain de football synthétique et infrastructures rue Croisette - Demande de subvention**

Il est demandé au Conseil communal de valider l'introduction d'une demande de subside "Infrastructure sportives" auprès d'Infrasports pour un projet global de 1.200.000 € HTVA (terrain synthétique et infrastructures). Le taux de subvention minimum étant de 50%.

**Objet n°19. Plan Communal de Développement Rural - Approbation du rapport annuel 2022**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le rapport annuel 2022 et les annexes du Plan Communal de Développement Rural.

**Objet n°20. Ateliers de la Découverte - Projet pédagogique - Règlement d'ordre interieur**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la mise à jour du projet pédagogique des Ateliers de la Découverte et la mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur des Ateliers de la Découverte.

**Objet n°21. Enseignement - Renouvellement de la convention entre l'école d'Estinnes-au-Val et le centre de santé de Jolimont**

Il est demandé au Conseil communal de renouveler la convention entre l'école d'Estinnes-au-Val et le centre de santé de Jolimont.



**Objet n°22. Personnel enseignant – Organisation des surveillances du matin, le midi et le soir du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 : Sections de Estinnes-au-Mont, Haulchin, Fauroeux, Vellereille-les-Brayeux, Estinnes-au-Val et Peissant**

Il est demandé au Conseil communal d'organiser le service des surveillances scolaires du lundi au vendredi pour la période du 28 août 2023 au 05 juillet 2024.

